

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 663

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:

Compléter l'intitulé du titre V par les mots : « et diverses dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle afin de mieux rendre compte, dans l'intitulé du titre V, du contenu des dispositions qu'il comporte.